



Parti vert libéral Suisse

## Communiqué de presse

Objet	Contre-projet indirect à l'initiative Minder sur la bonne voie
Contact	Martin Bäümle, +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, CP 367, 3000 Berne 7 031 322 60 57, <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	Berne, le 7 décembre 2011

Avec leur demande de conciliation sur la question contestée de la rémunération de la haute direction des sociétés anonymes, les Vert libéraux ont rendu possible la voie pour un contre-projet durable et apte à remporter la majorité. Les actionnaires se prononce chaque année sur la rémunération obtenue en fonction des performances de la société. Ils peuvent cependant définir dans les statuts si ce vote à force obligatoire ou est de nature consultative. Dans ce sens, la requête de l'initiative Minder sera prise en considération. Un retrait de l'initiative pourrait néanmoins s'envisager. La place économique de la Suisse ne serait pour autant pas compromise par une réglementation d'exception. La décision prise ce jour pose les fondements nécessaires à instaurer un cadre limitant le renforcement des actionnaires eu égard aux rémunérations abusives après moult erreurs et imbroglios. Par là-même, la législation des sociétés bénéficie d'une plus grande sécurité juridique. La question relative à l'imposition des bonus devra faire l'objet d'un débat dans le cadre d'une proposition séparée.

Le principe repose sur une rémunération en fonction de la performance des sociétés en accord avec la Corporate gouvernance du Conseil d'administration. L'initiative Minder veut cependant appliquer une rémunération en fonction des compétences des actionnaires. La proposition de conciliation des Vert libéraux associe avec pragmatisme les deux principes, a aujourd'hui été suivie par le Conseil national. La décision quant à la diminution des plus hauts salaires doit impérativement revenir aux actionnaires. Les statuts des sociétés cotées en bourse doivent contenir à ce sujet des règles équitables. Les statuts peuvent cependant définir si ce vote est contraignant ou de nature consultative. La proposition associe ainsi les points positifs de l'initiative, du Conseil des Etats et du Conseil national. Ainsi, la Suisse ne se trouvera pas isolée sur le plan international en se présentant comme un cas particulier. Le projet de loi peut également être un moyen équitable de soutenir l'économie. Il correspond en effet à une contre-proposition durable et valable à l'initiative Minder. Les Vert libéraux espèrent que cette proposition constitue un pont en faveur du retrait de l'initiative. Le contre-projet satisfait en effet la plupart des points de l'initiative et s'avère bien meilleur sur certains autres – il n'amène aucune exigences nouvelles ou plus poussées qui s'avèreraient inutiles. Le contre-projet indirect se révèle efficace de suite, alors que l'élaboration d'une nouvelle réglementation pour la mise en oeuvre de l'initiative nécessiterait des années. Les Vert libéraux continuent de suivre la question de l'imposition des bonus qui fait l'objet de discussions depuis longtemps dans le cadre d'un possible dépôt d'un contre-projet direct. Notre travail en commission consultative s'appuie sur un travail dynamique et conjoint dans la recherche de solutions pertinentes. Il est donc important de déterminer, si le projet de loi peut vraiment conduire à une diminution des bonus ou s'il s'agit d'un impôt factice sur les sociétés qui conduirait à vider le texte de sa substance.